CHOISIR
SON ESPACE
DE VIE

Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Mélanie Allaire, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2026, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 397-2026 intitulé « Règlement sur les fossés, les ponceaux, les accès et l'occupation du domaine public »
- Règlement numéro 400-2026 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle »

Les présents règlements susmentionnés sont disponibles au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-louis-de-blandford.ca

Donné à Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, le 4 novembre 2026.

Mélanie Allaire

Mélanie Allaire
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélanie Allaire, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, résident à Saint-Louis-de-Blandford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du règlement 397-2026 et 400-2026, aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 4e jour du mois de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour du mois de novembre 2026.

Mélanie Allaire

Mélanie Allaire,
Directrice générale greffière-trésorière